

Devenons des citoyens euroactifs !

Le citoyen européen est une personne responsable qui revendique un passé, une mémoire. En se nommant, en se proclamant européen, il se donne des ancêtres pour mieux rêver et construire son avenir (AEDE)... Il faut insister sur la place que doit avoir, en toute circonstance, ce souci d'éduquer et de former les jeunes mais aussi les adultes aux enjeux de la citoyenneté européenne...

En 1966, l'UNESCO adoptait une recommandation, toujours en vigueur, concernant le rôle de l'enseignant dans l'accès des élèves à une véritable citoyenneté. Mais on voit apparaître l'idée du rôle capital de l'éducation afin de « préparer le citoyen à l'Etat » dans les cahiers de doléances de la période révolutionnaire française. En 1882, l'instruction religieuse disparaît des écoles publiques et est remplacée par une instruction morale et civique. A l'époque de Jules Ferry, les instituteurs doivent apprendre à l'enfant qu'il est français et citoyen d'un pays hérité des Lumières

et de la Révolution. C'est le patriotisme et la morale laïques qui s'imposent. L'enseignement de la morale n'a pas survécu à mai 1968 et l'instruction civique s'est diluée dans les activités d'éveil. Elle ne reviendra qu'en 1985 comme l'une des 7 disciplines fondamentales enseignées. Aujourd'hui, l'éducation à la citoyenneté fait l'objet d'une attention particulière et centrale dans tous les programmes depuis l'école élémentaire...

Je me permets ici une parenthèse : je pense que nous devrions considérer que si la citoyenneté s'acquiert à la majorité de l'individu, nous devrions davantage orienter notre réflexion et l'enseignement que nous dispensons sur le thème de l'identité européenne. C'est dans ce sens que notre école de la citoyenneté active inaugurée en 2006 dans les Alpes-Maritimes a réservé tous ses premiers modules de formation sur les valeurs identitaires des peuples européens. Les outils et instruments de

la citoyenneté doivent apparaître dans un second temps pour favoriser une sensibilisation, mais cela ne doit pas constituer l'essentiel de l'enseignement. Le rôle de l'enseignant est donc d'abord de transmettre les valeurs fondamentales de la société et les valeurs universelles de l'humanité. Il doit donc les connaître pour pouvoir les communiquer et les faire partager. La



Charte des droits fondamentaux adoptée en 2000 à Nice par les chefs d'Etat de l'Union constitue à cet égard pour moi le document de référence européen par excellence et devrait être affiché

dans toutes les salles de classe des écoles européennes. Son exploitation pédagogique devrait être pluridisciplinaire : support de cours en éducation civique, en philosophie, en art plastique, en cours de langue... Ce qui pose aussi la question de savoir s'il faut une discipline à part entière pour l'éducation à la citoyenneté européenne ou bien si cet enseignement ne mériterait pas un traitement transversal.



C'est pour cette raison que si les enseignants apprennent à leurs élèves des savoirs académiques, il faut aussi qu'ils considèrent que les futurs citoyens évolueront dans un monde en changement et qu'il faut leur donner les moyens de participer le plus facilement possible à cette dynamique. Le rôle des enseignants est fondamental...

En 2001, l'Association Européenne Des Enseignants (AEDE) a produit



un manuel pour promouvoir la citoyenneté européenne active. On y retrouve les concepts que je viens de développer : un citoyen actif est un citoyen bien informé ! L'association prône l'enseignement de la dimension juridique : il faut que les élèves connaissent les institutions européennes, qu'ils sachent que le citoyen européen est né grâce au Traité de Maastricht mais insiste aussi sur la dimension affective :

« Le citoyen européen est une personne responsable qui revendique un passé, une mémoire. En se nommant, en se



proclamant européen, il se donne des ancêtres pour mieux rêver et construire son avenir ». L'AEDE ajoute enfin qu'il faut considérer la

dimension de l'action : « La connaissance des institutions, la découverte de soi, l'acceptation des autres même, se situent dans ce que nous pourrions appeler une conception passive du civisme : cet effort sur soi qui conduit à demander et à prendre la parole, à s'engager avec les autres et au service des autres en brigant des services et des responsabilités, et bien sûr, en respectant ses engagements, constitue l'aspect essentiel de la citoyenneté, celle qui distingue l'utilisateur ou le consommateur du citoyen véritable ».

Le système éducatif aura réussi son pari

en jumelant savoir, savoir-faire et savoir-être et en donnant à l'enfant tous les repères pour devenir un citoyen actif...

Eurydice, réseau d'information sur l'éducation en Europe, a publié en 2005 un rapport sur l'éducation à la citoyenneté affirmant que celle-ci « visait à doter les jeunes de la capacité de contribuer au développement et au bien-être de la société dans laquelle ils vivent en tant que citoyens responsables et actifs ». Pour les chercheurs, le concept d'éducation à la citoyenneté est lié à celui de « citoyenneté responsable »...

L'Union européenne a reconnu qu'il fallait centrer la nouvelle génération des programmes d'éducation et de formation sur la promotion d'une citoyenneté européenne active : « Le 26 janvier 2004 a été adoptée la décision du Conseil établissant un programme d'action communautaire pour la promotion de la citoyenneté européenne active (participation civique).

Dans sa communication intitulée « Construire notre avenir commun – Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie – 2007-2013 », la Commission a proposé le développement de la citoyenneté européenne comme grande action prioritaire de l'Union européenne. Il s'agit notamment de faire de la citoyenneté une réalité en favorisant les valeurs, la culture et l'identité européennes dans des domaines faisant intervenir directement les citoyens européens dans la construction de l'Union européenne ».

Le rapport intermédiaire (Éducation et formation 2010) conjoint du Conseil et de la Commission européenne sur la situation par rapport aux objectifs en éducation et formation fixés pour 2010 réaffirme l'importance de la dimension européenne dans l'éducation : « Le rôle de l'école est fondamental pour permettre à chacun d'être informé et de

comprendre le sens de la construction européenne. Tous les systèmes éducatifs devraient veiller à ce que leurs élèves disposent à la fin de l'enseignement

secondaire des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour se préparer à leur rôle de futurs citoyens européens »...

En résumé, je dirais que l'éducation à la citoyenneté européenne active est l'affaire de tous : elle doit s'inscrire dans les politiques éducatives nationales à travers les savoirs relatifs à l'Europe



qu'il convient de connaître, elle doit aussi être un objectif affiché des activités extrascolaires par exemple avec des projets de mobilité en Europe.

Mais surtout il serait absurde de considérer que seule l'école est détentrice de cette éducation à la citoyenneté. Il faut insister sur la place que doit avoir, en toute circonstance, ce souci d'éduquer et de former les jeunes mais aussi les adultes aux enjeux de la citoyenneté européenne...



En juin 2005, le député français Michel Herbillon a rédigé un rapport intitulé « la fracture européenne » sur la demande de notre Premier ministre M. De Villepin après le non

au référendum du 29 mai. Le député a proposé 40 actions concrètes pour mieux informer les Français sur l'Europe.

M. Herbillon propose de faire de l'école le lieu d'apprentissage de la citoyenneté

européenne mais il préconise aussi de promouvoir l'esprit européen dans d'autres circonstances : former les jeunes sur l'Europe au cours de la journée d'appel à la Préparation de la Défense (module européen : construction

européenne, fonctionnement des institutions, présentation des programmes de mobilité), créer un office européen de la jeunesse, créer des trophées européens

du sport, financer des créations télévisuelles fictionnelles sur l'Europe, créer un timbre européen, instaurer le double pavage des édifices publics...

Toutes ces initiatives pourraient, si elles étaient adoptées, concourir au renforcement de notre sentiment d'être citoyen européen. Alors peut-être serions-nous plus nombreux à nous rendre aux urnes à l'occasion des élections européennes (les prochaines auront lieu en 2009) et nous mesurerons alors notre degré d'euroactivité !...

Idées Nouvelles Europe et Progesti@ avaient lancé un slogan en 2004 « Tous aux urnes » dans le cadre d'un projet européen soutenu par la Commission européenne qui avait permis de récolter 10 000 promesses de vote en Italie, France, Portugal et Espagne. Lorsque l'on s'adresse directement aux Européens, que démonstration est faite de la proximité de l'Europe dans leur vie quotidienne, leur adhésion est entière. Faisons en sorte de ne pas nous limiter aux grandes campagnes centralisées d'information et de formation sur l'Europe, faisons le choix de la proximité et du partenariat avec les représentants de la société civile pour que d'ici 2009, les citoyens européens aillent en effet « tous aux urnes ».

Fabrice Lachenmaier
Directeur Idées Nouvelles Europe

Extraits de l'intervention au séminaire de Valladolid (Espagne), novembre 2006



Valladolid, novembre 2006 : Fabrice Lachenmaier, directeur d'Idées Nouvelles Europe remet un exemplaire de Médi@venir à Enrique Baron Crespo, député européen, président honoraire du Parlement européen.